

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 décembre 2017

**DELIBERATION N° 189/11/2017 : DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE D'ESCATALENS
AU GRAND MONTAUBAN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - AVIS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 05 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 novembre 2017.

Présents Titulaires : 36

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALON, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 7

Mesdames, Messieurs, Nadia CHEKLIT à Danielle AMOUROUX, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Sophie LARAN à Pierre-Antoine LEVI, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Bernadette SERIEYS à Jean-Louis IBRES.

Absente Excusée : 1

Madame, Aline CASTILLO.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°192 du 17 décembre 2015, le Conseil Communautaire a émis un avis défavorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), au motif notamment qu'il ne donnait pas suite aux demandes légitimes et fondées de nombreuses communes, dont la commune d'Escatalens, d'adhérer librement au Grand Montauban Communauté d'Agglomération (GMCA).

Un projet d'amendement au SDCI a été déposé lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 18 mars 2016, visant à intégrer notamment la commune d'Escatalens au GMCA.

Suite à la séance de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 18 mars 2016, le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Tarn-et-Garonne a été arrêté par arrêté préfectoral n° 82-2016-03-29-001 du 29 mars 2016. Ce schéma prévoyait uniquement le rattachement de la commune de Reyniès au Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

En application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, le préfet de Tarn-et-Garonne a mis en œuvre cette orientation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale par un arrêté n° 82-2016-04-18-003 du 18 avril 2016 portant projet d'extension du périmètre du Grand Montauban Communauté d'Agglomération à la commune de Reyniès.

Par arrêtés préfectoraux n°82-2016-09-09-003 du 9 septembre 2016 et n°82-2016-09-20-012 du 20 septembre 2016 le Grand Montauban Communauté d'Agglomération a été étendu à la commune de Reyniès à compter du 1er janvier 2017.

Aujourd'hui, le Conseil Municipal d'Escatalens, par délibération en date du 19 octobre 2017 demande à nouveau l'adhésion de la commune d'Escatalens au Grand Montauban Communauté d'Agglomération.

En effet, cette adhésion se justifie au niveau de la cohérence spatiale notamment au regard des pratiques locales des habitants. L'analyse des différentes catégorisations statistiques existantes (aire urbaine, unité urbaine...), la prise en compte de la fréquentation des équipements et des infrastructures structurants du territoire comme des déplacements quotidiens liés au travail et aux habitudes de consommation et de loisirs conduisent à la conclusion qu'il existe un territoire du Grand Montauban vécu par les habitants qui s'étend objectivement sur le territoire de la commune d'Escatalens.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 27 novembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- émettre un avis favorable à la demande d'adhésion au Grand Montauban Communauté d'Agglomération de la commune d'Escatalens.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion au Grand Montauban Communauté d'Agglomération de la commune d'Escatalens.

ADOPTÉE PAR 38 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 DEC. 2017

De sa publication le :

08 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,
Montauban, le 06 décembre 2017

La Présidente,
Briette BAREGES

